

<http://gec.venissieux.org/Convention-pluriannuelle-ALEC-2022-2023>



# Convention pluriannuelle ALEC 2022 – 2023

- Interventions -



Date de mise en ligne : mercredi 6 juillet 2022

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

---

**Cette délibération permet de mettre en place des actions auprès des Vénissiens qui ont un chauffage au fuel ou au bois, pour les aider à réduire leur facture tout en réduisant aussi les pollutions et les émissions carbonées. La convention avec l'ALEC doit permettre d'aider à supprimer des chauffages fuel ou de vieux chauffages bois non performant.**

C'est l'occasion de revenir sur l'impact des hausses de prix de l'énergie qui bouscule notre quotidien comme l'économie nationale et même européenne.

On dit un peu rapidement que c'est l'impact de la guerre en Ukraine, mais les hausses avaient commencé bien avant et dès décembre 2021, la commission de régulation de l'énergie demandait des hausses de l'électricité de près de 50%. Le gaz avait en effet déjà doublé en 2021. Et les factures du réseau de chaleur étaient en forte hausse dès octobre 2021 !

Les tensions militaires internationales en rajoutent bien sûr, et d'ailleurs ce sont surtout les sanctions occidentales qui en voulant exclure la Russie des échanges mondiaux se retournent contre les pays européens contraints d'acheter du gaz de schiste US au prix fort, sans compter l'impact environnemental de ce gaz dont nous avons interdit la production ici. Pire, l'Allemagne annonce la relance de ses centrales au charbon, visiblement l'urgence climatique n'est plus dans l'agenda allemand !

Toujours est-il que nous payons le prix fort. Le gouvernement en période électorale a pris de petites mesures de protection couteuses pour le budget de l'état, sans conséquences sur les super profits des multinationales de l'énergie et sans savoir si elles dureront !

Pour des millions de salariés, aller au travail coût de plus en plus cher avec des carburants à plus de 2€ malgré la remise d'état de 18 centimes !

Quant à l'électricité, la baisse de la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité protège les particuliers avec une hausse qui a été limitée à 4% et le droit de revenir au tarif régulé quand on s'était fait avoir dans une des nombreuses offres privées prometteuses mais mensongères. Mais que va-t-il se passer dans les semaines qui viennent ? Depuis le début de l'année en Allemagne, la hausse de l'électricité est de 30% malgré la baisse là aussi d'une taxe.

Et il faut savoir que cette taxe sur l'électricité en France est perçue entre autres par les communes. Depuis février, le gouvernement a pratiquement supprimé cette taxe, mais sans dire si c'était les communes qui à la fin allaient le payer ou s'il y aurait compensation.

L'autre outil de ce « bouclier tarifaire » mis en place pour les particuliers est la revente forcée par EDF de son électricité nucléaire à prix cassé à ses concurrents, ce qu'on appelle le tarif « ARENH ». C'est un comble ! Les opérateurs privés achètent de l'électricité nucléaire à 48€ pour la revendre avec de fortes marges puisque le prix de marché a dépassé 300€ en mai !

Enfin, pour le chauffage, les locataires attendent avec crainte le rappel des charges car la facture de chauffage urbain aura augmenté sans doute de l'ordre de 30% pour les particuliers comme pour la ville. Ne parlons pas de ceux en maison individuelle qui ont tout simplement coupé le chauffage !

Ce que tous les habitants peuvent réaliser, c'est que c'est le marché qui décide et donc les plus gros, les multinationales de l'énergie, que ce soit du pétrole, du gaz, du nucléaire, du photovoltaïque ou de l'éolien. Ce sont les intérêts privés qui décident de ce qu'il faut investir, du prix que l'on doit payer, et donc au passage du niveau d'émissions de gaz à effet de serre.

Il faut d'urgence des mesures de blocage des prix !